



## DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

---

### LE PRESIDENT,

**N°DC-2025-137**

**Objet :**

**Avenant n°1 au marché de  
prestation de service eau en  
rive droite**

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau» ;

Vu les articles L 2124-3 et R2124-4 du Code de la Commande publique relatifs à la procédure restreinte avec négociation ;  
Vu les articles L 1111-4 et R 2162-2 du Code de la commande publique relatifs aux marchés publics de service et aux accords-cadres à bons de commande ;

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat S.M.A.R.O.V. du 29 octobre 2010 relatif à la possibilité de combiner un marché public et un accord-cadre à bons de commande ;

Vu les articles L2194-1 à L2194-3 du Code de la commande publique relatifs à la modification du marché ;

Vu la délibération n°2024-45 du Comité syndical du 18 décembre 2024 attribuant le marché de prestation de service eau potable en rive droite de la Loire à la société SUEZ ;

Vu la délibération n°2025-037 du Comité Syndical du 21 mai 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics, accords-cadres, et délégations de service public quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant les modifications à apporter au marché et à leur conséquence financière ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 24 juin 2025 ;

En conséquence, Monsieur le Président

### **DECIDE**

- d'approuver les modifications apportées au marché initial afin de mettre en œuvre l'article 32.2 du CCTP relatif au renouvellement à la charge de la collectivité, afin d'améliorer le rendement de réseaux par l'installation de prélocalisateurs ;

- de préciser que le nouveau montant du marché est fixé à

- Montant HT : 20 759 096,55 €
- Montant TTC : 24 910 915,86€

- de signer ledit avenant.

Roanne, le 24 juin 2025

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the printed name.

Le Président,

Daniel FRECHET



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1<sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

ROANNAISE DE L'EAU Syndicat du Cycle de l'eau  
63, rue Jean Jaurès – CS 30215  
42313 ROANNE CEDEX

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SUEZ EAU France S.A.S.  
Tour CB21 – 16, place de l'Iris  
92040 PARIS La Défense

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché de prestation de service eau potable sur la rive droite de la Loire

■ Date de la notification du marché public : 31/01/2025

■ Durée d'exécution du marché public : 64 mois.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 18 057 986,55 €
- Montant TTC : 21 669 583,86 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

En application de l'article 32.2 du CCTP relatif au renouvellement à la charge de la collectivité, il convient de rajouter au montant du marché, au titre de la part forfaitaire, le montant annuel alloué de 500k€ HT afin de pouvoir rémunérer le titulaire du marché.

Sur la durée du marché, le montant total est fixé à 2 800 000€HT.

Afin de pouvoir accélérer l'amélioration du rendement des réseaux objet du marché dans l'intérêt du prestataire et de pouvoir prétendre à des financements publics dans l'intérêt de l'entité adjudicatrice du marché, il convient de transférer la rémunération du titulaire du marché au titre de la fourniture et de l'installation de prélocalisateur dans l'accord-cadre associé audit marché.

Cette modification a pour conséquence de diminuer le montant du marché de 98 890 € HT ainsi que la création de prix nouveau à l'accord-cadre associé comme suit

- pose et paramétrage d'un prélocalisateur = 124,25 €/unité
- fourniture d'un prélocalisateur = 568,00 €HT/unité

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
*(Cochez la case correspondante.)*

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 701 110 €
- Montant TTC : 3 241 332 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 15%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 20 759 096,55 €
- Montant TTC : 24 910 915,86€

## E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)